

**FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
CENTRE DE GESTION DES VOSGES**

**PROMOTION INTERNE**

**LISTE D'APTITUDE DONNANT ACCES AU CADRE D'EMPLOIS  
DES ATTACHES TERRITORIAUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Département des VOSGES.

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le Décret n°91-843 du 2 septembre 1991 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux de conservation du patrimoine,

Vu l'arrêté en date du 31 janvier 2022 portant révision des lignes directrices de gestion concernant la promotion interne des agents des collectivités et établissements affiliés auprès du Centre de Gestion des Vosges,

Vu les 2 recrutements opérés par les collectivités affiliées au Centre de Gestion dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux de conservation du patrimoine,

Considérant qu'1 poste est ouvert,

**ARRETE**

Article 1er : La liste d'aptitude à l'emploi d'attaché territorial de conservation du patrimoine par voie de promotion interne est établie comme suit :

**Mme RENAUD STERBE Stéphanie**                      Ass.Cons.Pat Pal 2<sup>e</sup> cl                      Communauté d'Agglomération d'EPINAL

Article 2 : La durée de validité est de deux ans et peut être renouvelée une troisième et une quatrième année.

Article 3 : La présente liste d'aptitude se substitue à celle établie le 22 septembre 2020.

Article 4 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et sera transmis à Madame la Préfète des Vosges.

Fait à Epinal, le 27 juin 2024  
Le Président,

Michel BALLAND  
Maire honoraire de Girmont